

Les équipements radioélectriques obligatoires pour les navires de plaisance (neuf ou occasion)

La nouvelle Division 240 applicable à **tous** les navires de plaisance (**navire à moteur, voilier, kayak de mer, jet ski...**) à usage personnel ou de formation de longueur de coque inférieure à 24 mètres impose de nouvelles obligations d'imports à **partir de mai 2015**.

- [Arrêté du 2 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires \(division 240 du règlement annexé\)](#)

Navigation hauturière et semi-hauturière

	Semi-hauturière* (Art.240-2.07) De 6 milles à 60 milles d'un abri	Hauturière (Art. 240-2.08) Supérieur à 60 milles
VHF portative ASN ou non et étanche	Non Obligatoire	Obligatoire
VHF fixe ASN ou non	Obligatoire à partir du 01/01/17	Obligatoire
EPIRB avec ou sans GPS avec marquage MED apposé sur la balise (barre à roue ☼)	Non Obligatoire	Obligatoire

*A partir de janvier 2017 des obligations plus restrictives pour la navigation semi-hauturière.

Navigation côtière : particularités pour embarcations propulsées par l'énergie humaine, navires de formation et de location

	Basique Jusqu'à 2 milles d'un abri	Côtière De 2 à 6 milles d'un abri
VHF portative ASN ou non et étanche		2 3

- Embarcations propulsées principalement par l'énergie humaine au-delà de 2 milles d'un abri**
Renforcement des règles de sécurité pour (avirons, kayaks de mer,..), ils doivent naviguer de jour par groupe de deux et être équipés **d'une VHF portative** étanche qui ne coule pas lors d'une immersion et être accessible en permanence (article 240-2.17) ou si la personne est adhérente à une association déclarée par cette pratique : peut naviguer seul avec une seule VHF
- Navires de formation et de location naviguant à plus de 2 milles d'un abri (ceci concerne les navires à moteur > 6m et voiliers >8m) : une VHF portative** à minima est obligatoire (il est fortement conseillé une VHF fixe si la navigation est semi-hauturière)

Note : Pour une navigation semi-hauturière, une VHF fixe (avec ou sans ASN) peut se substituer aux trois fusées à parachute et aux deux fumigènes obligatoires pour ce type de navigation.